

# FESTIVAL EURYDICE DU COURT-METRAGE

## 15ème EDITION Fécamp – 4 au 8 novembre 2026

### RÈGLEMENT

#### **1. Objectifs**

Le Festival Eurydice a pour but d'offrir aux réalisateurs de courts-métrages une vitrine pour diffuser leurs films et échanger avec le public normand. Le Festival est soucieux de proposer une sélection représentative d'un maximum de genres.

#### **2. Conditions de participation**

L'appel à films est ouvert aux courts-métrages de fiction et d'animation de 60 minutes maximum hors générique et achevé après le 31/12/2024. L'inscription au Festival est gratuite.

Deux compétitions sont proposées :

- Compétition nationale ouverte aux films dont le réalisateur et/ou la société de production est français.
- Compétition Jeunes Réalisateurs ouverte aux films dont le réalisateur et/ou la société de production est français. Le réalisateur doit être né après le 31/12/2000.

#### **3. Procédure de l'inscription**

L'inscription se fait par la plateforme de l'Agence du court-métrage : [www.filmfestplatform.com](http://www.filmfestplatform.com)

Les candidats à la Compétition Jeunes Réalisateurs devront envoyer une photocopie de leur pièce d'identité à [festivaleurydice@gmail.com](mailto:festivaleurydice@gmail.com)

Les films inscrits seront visionnés par le comité de sélection uniquement via [filmfestplatform.com](http://filmfestplatform.com). Aucun DVD ou fichier à télécharger ne sera pris en compte.

L'inscription ne sera validée qu'une fois tous les éléments reçus.

L'appel à films est ouvert jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

#### **4. Sélection**

Les réalisateurs sélectionnés en seront informés par mail autour du 30 septembre 2026.

La présence des réalisateurs est fortement souhaitée le jour de la diffusion de leurs films. Leurs frais de transport et d'hébergement seront pris en charge.

#### **5. Projection**

La projection s'effectuera à partir d'un fichier vidéo dont les caractéristiques techniques seront communiquées à l'ayant-droit suite à l'annonce de la sélection du film. Ce fichier devra nous être envoyé via Internet dans les délais précisés alors. Le Festival prendra à sa charge la conversion en DCP.

Les films sélectionnés seront projetés le week-end du Festival au cinéma Le Grand Large à Fécamp. L'entrée au Festival est payante, mais cinq places sont offertes aux équipes des films sélectionnés. La procédure d'accréditation sera disponible sur le site du Festival.

Les organisateurs réfléchissent également à l'organisation d'une séance de rattrapage qui se déroulerait la même semaine à l'occasion d'une projection délocalisée dans une commune de l'agglomération fécampoise. Cette projection serait constituée de films non sélectionnés par le comité de visionnage.

Les films sélectionnés seront en compétition. Un jury constitué de professionnels de l'audiovisuel remettra des prix à la fin du Festival :

- Sélection nationale : Prix du jury : 1 500 EUR ; Prix de l'écriture ; Prix de la mise en scène.  
Les spectateurs voteront pour l'attribution d'un Prix du public (500 EUR).
- Sélection Jeunes Réalisateurs : Prix du jury jeunes : 500 EUR

Le montant des dotations pourra être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des contraintes budgétaires.

Lors de temps dédiés, les réalisateurs seront invités à présenter leur travail et à répondre aux questions du public.

## **6. Droits de diffusion et duplications**

Le réalisateur/producteur qui présente un film au festival déclare être régulièrement propriétaire des droits de diffusion, de reproduction et de représentation du film. Si l'œuvre présentée inclue des œuvres pré-existantes, il déclare également en avoir l'autorisation et/ou les droits d'exploitation.

Le participant cède au festival, sans contrepartie et sans limitation dans le temps, le droit de reproduction des extraits des films (1 minute maximum ne représentant pas plus de 10% du film hors générique), photographies, synopsis et autres documents sur leurs films pour toute publication concernant la communication et la promotion du festival (Presse, TV, Radio, Internet, etc.) et sur tout autre support que le festival jugera utile.

## **7. Annulation, transfert**

Le Festival se réserve le droit d'annuler l'événement, de modifier son lieu d'organisation et/ou ses dates et horaires. Dans ce cas, le producteur/réalisateur sera libre de retirer son film de la sélection.